

PERFORMANCE ACHEMINEMENT MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Rencontre Direction - CGT

Alors que la Direction Relation Client déroule sa stratégie qui vise à supprimer 264 emplois, la FNME-CGT, comme chacune des Organisations Syndicales Représentatives, a été reçue sur la mise en application de l'accord du 24 juillet 2010.

En entame, nous avons, pour la énième fois, contesté le projet « Performance Acheminement » car, à ce jour, la Direction ne nous a toujours rien fourni qui justifierait de telles orientations. Le dossier est tellement creux qu'en dehors de la liste des sites non pérennes, nous n'avons aucune projection sur les effectifs cibles et leur évolution pendant la période transitoire qui doit s'étendre jusqu'au 31 décembre 2027.

Au regard des quelques annonces qui sont faites, la FNME-CGT perçoit une volonté de la Direction d'anticiper les mutations des agents vers d'autres entreprises ou d'autres services pour laisser la part belle au prestataire qui absorbera des activités qui, de fait, ne pourront plus être réalisées en interne par manque de personnel. Un comble !

Sur le projet de Décision Unilatérale de l'Employeur qui fixera les modalités RH pour accompagner les agents dans cette réorganisation, **la FNME-CGT a dénoncé le côté financier mis en avant, faisant passer au second plan l'aspect humain.**

Car pour la FNME-CGT, il est nécessaire que chacun connaisse les contours du projet et l'évolution des activités de l'acheminement sur les sites restants afin de se positionner dans la future organisation.

Sur l'accompagnement au changement de métier nous avons revendiqué de :

- Laisser aux salariés la possibilité de **se faire accompagner par un représentant du personnel** ;
- Accorder aux agents les mesures et les moyens pour **découvrir de nouveaux services, de nouveaux métiers** et ne pas les limiter à 5 jours maximum ;
- Fixer le **point de départ des mesures d'accompagnement au 7 février 2024**, date à laquelle le DRHT avait annoncé : « il faut trouver un gisement d'économies sur les acheminements » ;
- Appliquer les **mesures d'accompagnement** aux agents qui ont quitté les Acheminements à partir de cette date ;
- **La prise en charge par GRDF des diverses mesures** d'accompagnement pour les agents qui **rejoindraient une autre entreprise de la branche** ;
- Accorder une **priorité sur les postes vacants** dans les sites pérennes aux **agents d'un site non pérenne** ;
- **Clarifier les postures sur les Allongements de Temps de Trajet** dès lors qu'il y aurait désaccord entre les RH et l'agent ;



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flashe le QR code et je m'inscris.



- Appliquer la **prime « Mobilité Géographique Prioritaire »** (4 mois de salaire) **pour tous les agents amenés à déménager** en raison de la fermeture de leur site, en lieu et place de la prime mobilité « encouragée » (2 mois de salaire) ;
- Accorder la **prime mobilité** (qui remplace l'AIL) avec **versement intégral des enveloppes « managériale » et « attractivité » aux agents qui devraient déménager** pour intégrer un nouveau service GRDF ;
- **Convertir en NR le complément salarial gagné par la lutte** de 2022 pour les agents qui décident de changer d'entreprise ;
- La FNME-CGT a porté un bon nombre de situations particulières auxquelles nous serons attentifs afin que chaque agent trouve sa place. La Direction s'est engagée à être vigilante à ces situations, notamment les femmes enceintes, les agents en situation de handicap, les aidants familiaux et les agents proches d'un départ en retraite.

La FNME-CGT tient aussi à attirer votre attention sur d'éventuelles orientations vers des projets personnels, congés spéciaux, congés création d'entreprise, etc ...

Même s'ils sont parfois plébiscités par certains, ces congés sont désormais impactés par la réforme des retraites. Le maintien du régime spécial de retraite est remis en cause et la bascule au régime général se fait au retour de l'agent en entreprise.

Cela concerne tous les agents statutaires embauchés avant le 1er septembre 2023.

**Ce projet destructeur socialement et professionnellement est UNIQUEMENT celui de la Direction.
La FNME CGT est CONTRE.**

LE 5 NOVEMBRE, TOUS EN GREVE !

POUR DIRE STOP A LA DECARBONATION DE L'EMPLOI A GRDF

**Je me connecte au Café des Luttés le
5 novembre de 8h à 10h**

**En cliquant sur ce lien ou en flashant le
QR Code :**

